

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023/25

**Objet : « Accompagnement du déploiement des compétences cyclables
et sensibilisation scolaire à l'écomobilité »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Accompagnement du déploiement des compétences cyclables et sensibilisation scolaire à l'écomobilité** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation d'accompagnement vélo pour 15 classes (740 €/classe)	11 100.00	Région Ligne Parc	2 775.00
		ANCT/Avenir montagne	2 775.00
		mobilité	
		Génération vélo (CEE)	5 550.00
TOTAL	11 100.00	Total	11 100.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ANCT au titre du plan Avenir Montagne Mobilité, génération vélo (CEE) seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 02/05/2023

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

